

**BULLETIN MENSUEL  
DE L'ASSOCIATION  
DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE  
ET DES CLIENTS DES  
SERVICES PUBLICS**

**L'INTERURBAIN**



**Tables de Tri — Les Dirigeuses**

# ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président :** M. le Marquis de Montebello, Président de la Commission des Téléphones, Membre du Comité consultatif des P. T. T., 12, rue de Prony. Tél. 513-31.

**Vice-Président :** M. E. Archdeacon ✱, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.

**Trésorier :** M. Edmond Jean, Industriel, 62, rue Condorcet. Tél. 149-35.

**Secrétaire :** M. le Vicomte de Douville Maillefeu, 109, Avenue Henri-Martin, Tél. 634-76.

**Membres :** M. P. Créténier O. ✱, Négociant-Commissionnaire, 21, rue de Paradis. Téléphone 258-87.

M. Lauzanne, Architecte ✱, 26, rue de Turin, Tél. 211-38.

M. Munier ✱, Industriel, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur-Seine, Tél. 535.

M. Lahure, éditeur O. ✱, 9, rue de Fleurus, Tél. 704-44.

M. J. Perrigot, Ingénieur, 5 bis, rue de Berri, Tél. 232-17.

## COMMISSION JUDICIAIRE

**Président :** M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque, Tél. 528-41.

**Secrétaire :** M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.

**Membres :** M. Deschamps, Avoué au Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance, 17, r. de l'Université. Tél. 728-74.

M. Rodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin. 14. Tél. 254-61.

M. Rougeot, Avoué à la Cour d'Appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. 292-50.

M. L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu. Tél. 584-46.

M. Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 743-64.

M. Tollu, Notaire, rue Saint-Lazare. Téléphone 254-32.

M. Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

**Huissier :** M. Perrin, 5, Faubourg St-Honoré, Tél. 258-14.

**INGÉNIEUR-CONSEIL :** M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres

## EXTRAIT DE LA LISTE DE NOS MEMBRES

Chouanard — Pingault — Bellanger-Poiret — Bélin frères — Ducellier — Bechoff, David et C<sup>ie</sup> — Magasins du Gagne-Petit — Chouet (Maison du D<sup>r</sup> Pierre) — Codechèvre (Bière Fanta) — A. Clément (Automobiles) — Société des Automobiles Peugeot — Georges Richard (Automobiles) — Amieux frères (Nantes) — Marquis de Beauchamp — Cossé, Lotz et C<sup>ie</sup> (Nantes) — Casino de Vichy — Rumpelmayer — Marquis de Ségur — Société des Agriculteurs de France — Touring-Club de France — Duchesse d'Uzès — Vilmorin, Andrieux et C<sup>ie</sup> — Forges et Chantiers de la Méditerranée — Fresne et C<sup>ie</sup> — Gauthier-Villars (Editeur) — Guérin-Boutron (Chocolatier) — Hôtel Moderne — Banque de Mulhouse — Banque Suisse et Française — Jamet et Buffereau — Félix Juven (Editeur) — Baron de Zuylen — Duc de Rohan, Député — Marquis de la Ferronnays, Député — Marquis d'Aramon — A. Michelin (Pneumatiques) — Pleyel-Wolff, Lyon et C<sup>ie</sup> (Pianos) — Martin-Gobert (à Réaumur) — Félix Potin — Julien Damoy, etc.

**Le total des Membres de l'Association a atteint 8400.**

## DEMANDE D'ADMISSION

**M** \_\_\_\_\_

**Profession** \_\_\_\_\_

**Téléphone** \_\_\_\_\_

**Adresse** \_\_\_\_\_

**demande son admission à l'Association des Abonnés au Téléphone et s'engage à verser la cotisation de 5 francs par an.**

**Signature :** \_\_\_\_\_

L'Adhésion à l'Association donne droit à la réception mensuelle du Bulletin et à tous les Services de l'Association.

Adresser ce Bulletin à l'Association des Abonnés au Téléphone, 47, Rue des Mathurins, PARIS.

## BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

### Sommaire du Numéro de Février

Le Nouveau Bureau des Archives. L'interurbain. — Comité Consultatif. Séance de la Commission. Séance du Comité. — Les Amis du Téléphone : M<sup>ll</sup> X..., des P. T. T. — Permanence du Service Téléphonique. Le Service Permanent à l'Etranger. — Correspondance de nos Délégués. — Le Téléphone est pourtant une bonne affaire. — L'Annuaire. — Liste des Kiosques-Vigies en Service à Paris. — Statistique. — Jurisprudence. — Informations. — Nos Délégués Régionaux. — Nombre de Postes Principaux et Supplémentaires, par département, au 30 Septembre 1912. — On Réclame.

## Le Nouveau Bureau des Archives

### L'INTERURBAIN

Le nouveau bureau téléphonique qui élève ses 37 mètres de façade au-dessus de la rue des Archives est à peu près complètement terminé; il comprend les services des numéros 1.000 et de l'interurbain. Le transfert à ce bureau de l'interurbain n'avait point tout d'abord été décidé; il était destiné à mourir d'étouffement rue du Louvre; mais les instances du distingué chef de bureau décidèrent M. Ch. Dumont à venir se rendre compte sur place. Trois nouvelles tables avaient été demandées avec la certitude de pouvoir donner 500 communications de plus par jour. Dépense 30.000 francs, recette assurée environ 500 fr. par jour. Ces tables furent installées. Sur cette même base on pouvait assurer avec une nouvelle installation un minimum de 3.000 fr. de recettes supplémentaires chaque jour; chaque jour de retard était donc pour l'Administration une perte équivalente. Comme il aurait été trop long de construire un nouvel immeuble ou de mettre en état un ancien, le transfert au bureau des Archives qui venait d'être construit fut ordonné.

Il est dommage que l'Administration se soit encore laissée prendre de court, car la coexistence du service urbain des 1.000 réduit considérablement la place, et bien que la

nouvelle installation donne satisfaction pour quelques années, on peut prévoir déjà que d'ici peu de temps elle sera insuffisante sans possibilité d'accroissement sur place.

°°

Il fallait, pour qu'une amélioration notable fût réalisée, gagner au moins cinq minutes par conversation. Ce gain est obtenu par l'emploi de tubes pneumatiques remplaçant l'ancien système de *boulisterie*.

Rappelons qu'autrefois l'abonné était mis directement en relation avec la téléphoniste desservant le circuit demandé; l'employée, occupée la plupart du temps sur l'un



Annotatrice transmettant une demande de communication.



ou l'autre de ses circuits, ne pouvait toujours répondre au premier appel. On constitua un corps spécial de téléphonistes affectées uniquement aux services interurbains et désignées sous le nom d'*annotatrices*, qui recevaient l'appel, établissaient une fiche d'après les indications que leur fournissait l'abonné et jetaient cette fiche sur un chemin de roulement qui les conduisait aux dames *boulistes*. Ces dernières portaient la fiche sur la table qui desservait le réseau.

La salle du troisième étage du nouvel interurbain que nous reproduisons ci-dessous est la salle des annotatrices. L'appel d'un abonné est reçu par l'une quelconque des annotatrices qui inscrit sur une fiche le réseau demandé, le numéro de l'abonné, l'heure de la demande et, consultant le tableau qui se trouve au fond de la salle, annonce le temps approximatif au bout duquel la communication pourra être établie. Tout ceci, si l'abonné exprime clairement son appel, n'a pas duré dix secondes.

L'annotatrice plie alors la fiche et l'introduit dans le tube, ainsi que le montre notre figure. Puis elle presse sur un bouton placé à côté du tube, au même moment une lampe placée à côté s'allume.

Cette pression ferme trois circuits : le tube pneumatique, le circuit de lampe et le circuit d'appel. La fiche, en arrivant sur la table de la téléphoniste du réseau demandé, accroche un petit ressort qui rouvre les trois circuits et à ce moment le bouton d'appel de l'annotatrice se relève et la lampe s'éteint. Entre l'envoi de la fiche et le moment où le bouton se relève, c'est-à-dire l'arrivée de la fiche au quatrième étage, il ne s'est pas écoulé plus de deux secondes.

Le tableau qui se trouve au fond de la salle et qui indique les durées d'attente sur les réseaux est celui qui servait rue du Louvre. Il sera remplacé par un tableau lumineux qui sera, paraît-il, une petite merveille. Nous promettons à nos lecteurs de leur en donner la primeur dans un prochain numéro.

Montons à l'étage supérieur pour assister à l'arrivée des fiches. La table de tri se trouve au-dessous d'un entonnoir en verre où viennent voltiger les fiches envoyées par les annotatrices. Aussitôt arrivées, les *dirigeuses* les placent suivant leur destination dans un des tubes dont l'origine est sur la table et dont l'extrémité vient aboutir sur une des tables de réseau.

Notre photographie représente la position d'une opératrice de réseau. Quelques moments avant que le tour d'un abonné qui a demandé le réseau n'arrive, l'opératrice prépare la communication en se réservant la ligne pour le moment où elle pourra établir le circuit. Le moment venu, elle fait son appel, et sitôt que

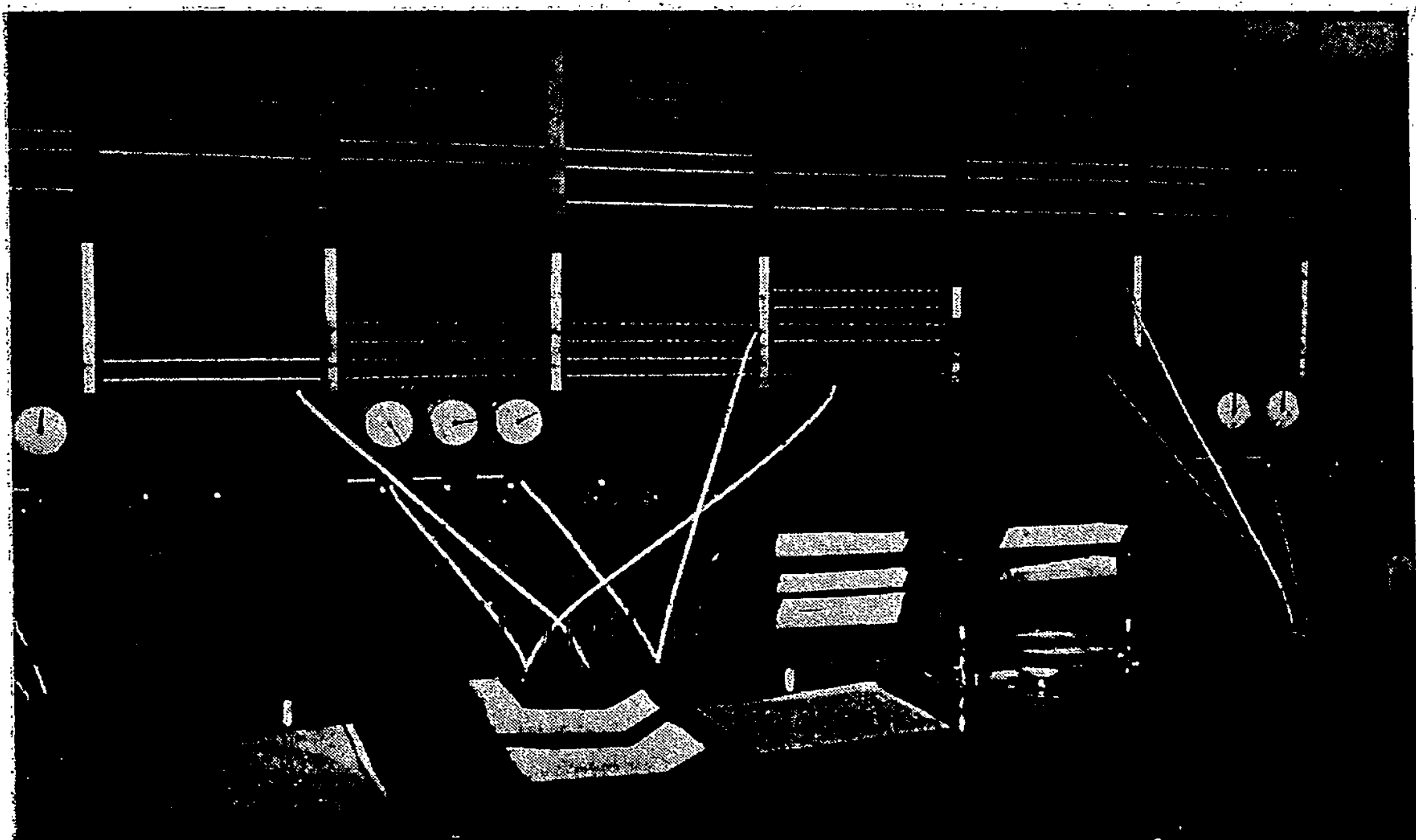
l'abonné a décroché ses récepteurs, en actionnant sur le levier du *calculographe*, ou montre enregistreuse, placé à côté d'elle, elle imprime sur la fiche, pour la comptabilité, l'heure de commencement de la conversation. En même temps elle déclanche un compteur *Zénith*. Ce compteur est une sorte de montre dont le cadran est divisé en quarts représentant chacun trois minutes. Sitôt déclanchée, l'aiguille se met en marche. Quinze ou vingt secondes avant que les trois minutes ne soient écoulées, la petite lampe placée au-dessous s'allume afin que la téléphoniste puisse prévenir qu'elle va couper. Il ne peut donc y avoir aucune contestation sur la durée des conversations et aucune téléphoniste ne peut favoriser un abonné en lui accordant plus que son temps ou le couper avant que trois minutes réelles ne soient écoulées.

L'ensemble de l'installation est à peu près unique au monde. Un perfectionnement qui n'existe encore nulle part est le multiplage des circuits, grâce auquel une seule opératrice peut assurer les communications en transit à Paris, alors que précédemment cette communication devait passer par les tables des deux réseaux. Par exemple, la table de Lyon, troisième ligne, peut, par simple manœuvre d'un bouton, donner cette ligne de Lyon sur une ligne déterminée multipliée devant toutes les autres opératrices.

Supposons que Lille demande Lyon. La ligne passe en transit par Paris. La table de Lyon troisième ligne donnera Lyon sur 36. La téléphoniste de la table Lille n'aura donc qu'à enfoncer sa fiche dans le jack 36, donnant ainsi Lyon par un seul relai. Il a été démontré que la résistance d'un relai diminue la distance de l'audition commerciale de 150 à 200 kilomètres environ. On comprend l'importance que cette augmentation de distance par suppression de relais peut avoir sur des circuits parfois très éloignés.

Une autre innovation est le *répartiteur de concentration*. Aux heures où le service est moins chargé, la nuit par exemple, par simple manœuvre d'un levier, tous les circuits des deux étages peuvent être ramenés à un seul étage et surveillés par les opératrices de cet étage.

Le nombre de conversations données actuellement est de 37.000 environ par jour, produisant une recette brute d'environ 35.000 fr. Une opératrice peut donner jusqu'à 180 communi-



Position d'Opératrice à une Table de Réseau

cations. Ce chiffre dépasse de beaucoup ceux donnés par les statistiques des autres pays. Cependant les lignes rendent moins, parce que le nombre des circuits établis entre les grands centres est notoirement insuffisant. En effet, nous ne possédons que trois circuits

Paris-Marseille alors qu'il y a dix-huit circuits entre Londres et Liverpool.

Et ceci nous ramène à la très intéressante étude de M. Montbrand sur l'extension du réseau téléphonique national, que nous avons publiée dans notre dernier numéro.

## Grand Concours de l'Association

OUVERT A TOUS LES ABONNÉS

**Le SERVICE GRATUIT du Bulletin sera fait à tout Abonné qui aura trouvé la façon d'appeler les Pompiers si le feu se déclarait chez lui.**

**Où se trouve le Numéro de Téléphone des casernes de Pompiers dans l'Annuaire ?**

*Prière aux Abonnés de rappeler leur N° de Téléphone en envoyant la réponse*

# COMITÉ CONSULTATIF

## Séance de Janvier de la Commission des Téléphones

**Main-d'œuvre pour la construction des lignes.** — *M. Pingault* expose que pour hâter la construction des lignes il faudrait augmenter le nombre des ouvriers et même, en cas d'urgence, confier les travaux à l'industrie privée.

*M. Bouchard* répond que le nombre des ouvriers commissionnés est, en effet, insuffisant. L'Administration en avait prévu 1.500 nouveaux; ce chiffre a été réduit à 1.100 par la Commission extra-parlementaire. Mais ces nominations n'ont pas encore été faites.

Quant aux ouvriers non commissionnés, ils sont généralement inexpérimentés, et leur recrutement est quelquefois difficile. On peut recourir à l'industrie privée, mais pour la construction de lignes neuves, sur route par exemple. Dès qu'il s'agit d'un travail compliqué et délicat, la construction est trop difficile. D'ailleurs, la création des réseaux départementaux actuels a causé une sorte de crise; mais, dès que ces réseaux seront construits, la situation sera plus favorable. Il ne faudrait pas qu'à cette époque l'Administration ait à sa charge des ouvriers inoccupés.

*M. Pauron* n'est pas favorable à l'emploi de l'industrie privée; il assure que les industriels n'accordent pas toujours de déplacer leurs ouvriers pour les envoyer au loin. On pourrait toutefois leur confier les travaux de force, terrassements, etc.

*M. Montbrand* dit que l'Administration hésite à accroître son personnel parce qu'elle n'a pas confiance dans l'avenir des téléphones, et c'est ainsi que son personnel ouvrier a toujours été au-dessous des besoins du moment; il est nécessaire d'augmenter simultanément le nombre des ouvriers commissionnés et le nombre des ouvriers de main-d'œuvre exceptionnelle, les premiers encadrant les seconds.

La Commission décide d'émettre un vœu dans ce sens et nomme *M. Pingault* rapporteur.

**Cabines à paiement préalable.** — *M. de Montebello* demande où en est l'essai des cabines à paiement préalable.

*M. Bouchard* répond que les postes sont commandés et qu'ils seront placés prochainement dans un certain nombre de bureaux auxiliaires.

## Séance de Janvier du Comité Consultatif

Le Comité consultatif des P. T. T. a tenu sa séance mensuelle sous la présidence de *M. Ch. Chaumet*, sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes.

On s'est tout d'abord occupé d'une proposition présentée par *M. Paul Forsans*, tendant à l'abaissement du prix d'affranchissement des lettres dans les relations internationales.

Après une très intéressante discussion à laquelle ont pris part *M. le Président*, *MM. Ch. Dumont, Cahen, Montbrand, Mazoyer, Séguier* et *Herman*, le Comité a émis un vœu tendant à ce que :

1° Les délégués français, au Congrès postal qui doit avoir lieu à Madrid en 1914, reçoivent mandat d'appuyer les propositions qui y seront faites en vue d'une diminution du tarif des lettres dans les relations avec l'ensemble des pays de l'Union ;

2° Que l'Administration française s'attache dès maintenant à conclure des ententes particulières, dans le même but, avec certains Etats désignés par l'importance des débouchés qu'ils offrent à l'industrie et au commerce français.

Le Comité a examiné ensuite un projet de la Commission des tarifs postaux tendant à l'élévation de 0 fr. 03 du prix minimum d'affranchissement des imprimés non périodiques dans le service intérieur.

Un échange de vues a eu lieu sur cette question entre *MM. Ch. Dumont, Bernheim, Mazoyer, Séguier, Montbrand, Pingault, Cahen, Mandeix* et *Ennemond Morel*.

Le projet a été adopté en principe, sous réserve que soient maintenues les exceptions de faveur du tarif actuel.

Une proposition de la Chambre de Commerce de Lyon, relative à l'inscription sur les mandats du nom de l'envoyeur, du lieu où il habite a été, après discussion, repoussée par le Comité.



## LES AMIS DU TÉLÉPHONE

M<sup>lle</sup> X..., des P.T.T.

Il serait dommage que nous ne comptions pas parmi nos amis du Téléphone la gracieuse figure de Mlle X..., des P.T.T.

Mlle X..., des P.T.T., vit sagement avec sa mère et sa petite sœur et nous l'avons surprise au moment où elle allait se rendre à son bureau. C'est donc chemin faisant que nous lui avons demandé ses impressions. Mlle X..., des P.T.T., fait depuis peu de temps partie du personnel de l'Administration; cependant sa petite jugeotte de parisienne avertie lui a permis, en voyant bien des choses, de les juger d'un mot précis et sans réplique.

« Voyez, Monsieur, nous dit-elle, on se représente les demoiselles du Téléphone sous deux aspects bien différents. Les uns croient que nous sommes une bande de petites gamines occupées à bavarder toute la journée et qui ne prêtent à leurs abonnés qu'une oreille inattentive; d'autres nous représentent sous les traits de pauvres filles hâves, aux vêtements limés, minées par la maladie. Ce sont deux extrêmes qui n'existent pas. Il y a chez nous, comme dans tous les milieux, des jeunes filles rieuses et des mères de famille dont l'existence n'est pas drôle, et ce n'est ni mieux ni pire, mais nous avons avant tout le respect de nous-mêmes et de notre situation. Nous sommes des petites fonctionnaires, n'est-il pas vrai !

« Et puis, je crois que nous aimons notre métier. Ainsi mes abonnés sont tous mes amis. Je connais leurs voix et leurs habitudes, je devine les numéros qu'ils vont me demander. Ce n'est pas difficile une fois qu'on est au courant, c'est à peu près chaque jour les mêmes appels. Il y en a qui nous disent des petits mots gentils de temps en temps et qu'on tâche de ne pas trop écouter; il y en a qui ont la voix sèche et impérative, on les adoucit en faisant sa voix plus aimable ou en leur rendant un petit service.

« La jalousie ! Oh ! c'est partout la même chose. Dès qu'il y a deux femmes dans un bureau elles se jalourent. Mais ce qui nous ennuie ce sont les provinciales et les filles de la campagne. On se demande qui les a amenées et ce qu'elles viennent faire. Elles ne sont pas au courant de la vie de Paris et elles ont un accent impossible. Les abonnés ne les comprennent pas et s'énervent; elles font répéter les numéros, ce qui est agaçant pour tout le monde et cause une perte de temps. Il y a bien une école des téléphonistes, mais je ne sais ce qu'elles y apprennent car elles arrivent au multiple aussi empothées qu'avant

et elles sont longues à se dégrossir. Pourquoi ces provinciales ? N'y a-t-il pas assez de jeunes filles à Paris ou faut-il croire qu'il y a des recommandations influentes ? Faut-il ajouter que lorsqu'elles sont sur une ligne d'appel il n'y a plus moyen de les en faire sortir ?

« Ah ! ces lignes d'appel entre 9 heures et 11 heures du matin, il n'y a pas moyen de s'y entendre. Vous avez déjà entendu la voix de votre téléphoniste qui s'époumonne dans le vacarme à faire entendre le numéro que vous avez demandé sans pouvoir rien obtenir, alors qu'en trois secondes la communication devrait être établie.

« C'est cela que vous devriez obtenir dans votre Bulletin. Les lignes d'appel devraient être multipliées et desservies par des employées d'élite et être plus nombreuses. Dans un bureau de 10.000 abonnés, il n'y a que 18 lignes pour correspondre avec chacun des bureaux correspondants. Voulez-vous un exemple ? Demandez à votre téléphoniste qu'elle vous mette sur les lignes d'appel de la Villette, des Archives ou de la Roquette, demandez-lui qu'elle laisse sa clé ouverte pour demander votre conversation. Vous serez édifié. Surtout, qu'elle ne se fasse pas prendre, sans cela, gare à la surveillante.

« Les surveillantes et la table d'écoute, ça, c'est le revers du métier. Qu'on nous surveille, très bien; mais qu'on le fasse en se cachant, et surtout que ces dames délèguent leur rôle à nos voisines, cela est exaspérant ! C'est introduire la délation et la jalousie. La plupart des surveillantes sont nommées à l'ancienneté et, par suite, sont celles qui se sont fait remarquer par leur zèle intempestif et sont aigries par le métier; aussi elles conservent leur caractère mesquin et égoïste. Elles sautent sur la moindre peccadille pour en faire une énormité et laissent passer les fautes de celles qui savent bien se faire venir d'elles.

« Le choix des surveillantes devrait être le résultat d'un concours pour permettre aux jeunes, aux intelligentes qui ont peut-être mauvaise tête mais bon cœur et qui connaissent leur métier, de gagner rapidement leurs galons.

« Il faudrait que nos abonnés sachent que les téléphonistes remplissent leur devoir avec plus de zèle et de dévouement qu'ils ne le croient généralement, et s'ils voulaient s'unir tous à l'œuvre que vous avez créée et développée, ce ne serait pas long d'obtenir un service téléphonique parfait. »

# Permanence du Service Téléphonique

## LE SERVICE PERMANENT A L'ÉTRANGER

La question de la permanence du service téléphonique de jour et de nuit étant en ce moment à l'étude et en état de réalisation, grâce aux démarches faites au Comité Consultatif par l'Association des Abonnés au téléphone, nous publions ci-après des notes succinctes indiquant comment ce service est réalisé à l'étranger.

### Permanence du Service téléphonique en Amérique

Bien que les pratiques ne soient pas partout identiques en ce qui concerne le service téléphonique ininterrompu aux Etats-Unis, toutefois la pratique américaine a pour objet d'assurer un service ininterrompu dans toutes les villes ayant au moins 1.000 ou 1.500 habitants. Ceci est accompli dans les plus petites villes par une organisation d'exploitation qui permet à l'opérateur de service de nuit de dormir de 9 ou 10 heures du soir à 7 ou 8 heures du matin, sur un lit de camp placé dans un bureau central. Le timbre de la sonnerie d'alarme de nuit est suffisant pour réveiller l'opérateur si l'abonné vient à faire un appel.

Dans les agglomérations plus importantes l'exploitation prévoit un opérateur qui veille sans interruption.

Dans un bureau où le service ininterrompu n'existe pas, il est de coutume plus ou moins générale, pendant la durée de fermeture du bureau, de relier certains abonnés avec le bureau le plus voisin ayant un service ininterrompu; les abonnés qui reçoivent ce service sont généralement des médecins ou d'autres personnes ayant des raisons spéciales. Autant que nous le sachions, il n'est fait nulle part aux Etats-Unis usage d'un appareil automatique pour permettre à tous les abonnés, dans une localité où le service ininterrompu n'est pas assuré, d'être reliés automatiquement la nuit avec les lignes auxiliaires.

### Service de nuit en Allemagne

Dans un bureau central où le service n'est pas ininterrompu, un abonné peut obtenir une connexion permanente de nuit avec un autre abonné d'un autre bureau ayant un service de nuit moyennant une taxe qui varie, pour un bureau voisin, de 25 centimes par appel à 3 francs pour trois mois, et pour un bureau éloigné, de 25 centimes par appel à 3 francs par mois.

### Service de nuit en Angleterre

Dans beaucoup de petits villages n'existe pas de service de nuit, mais l'interruption du service est courte. Dans certains bureaux, les abonnés peuvent être reliés ensemble pendant les heures de fermeture, grâce à une taxe spéciale s'élevant généralement à 25 fr. par an. Dans d'autres cas, les abonnés peuvent faire des appels pendant la nuit moyennant le paiement d'une taxe s'élevant de 30 à 60 centimes.

En règle générale, dans ces pays, les bureaux centraux téléphoniques sont ouverts de façon permanente. Dans le cas où ce bureau n'est pas ouvert, on peut compter sur l'attention des fonctionnaires chargés du service de la poste ou du télégraphe ou de tout autre travail, puisque généralement ces bureaux téléphoniques sont installés dans des bâtiments communs au service de la poste.

### Service de nuit en Autriche

En Autriche, un poste principal peut être employé pendant les heures de fermeture du bureau en établissant une connexion permanente avec un ou plusieurs postes d'abonnés du même bureau ou avec un bureau central possédant un service permanent.

Ces connexions permanentes peuvent être établies, soit pour des cas particuliers, soit d'une façon régulière pour au moins un mois. L'autorisation de ces connexions permanentes de nuit peut être révoquée à tout instant. Lorsqu'elles exigent pour leur établissement des moyens techniques spéciaux, l'abonné subit les frais correspondant à ces moyens. Le tarif est généralement de 1 fr. 05 pour une journée.

### Service de nuit en Suisse

En Suisse, les heures de service des bureaux centraux téléphoniques sont déterminées de la façon suivante :

27 possèdent le service permanent jour et nuit;

302 possèdent le service ininterrompu de 7 heures du soir à 9 heures du matin;

58 possèdent un service partiel de jour, de 7 heures à midi et de 2 heures à 8 heures et demie;

389 possèdent le service réduit, de 7 heures du matin à midi, de 2 heures à 6 heures et de 8 heures à 8 heures et demie.



## Correspondance de nos Délégués

### Le Téléphone dans les Gares

Nous recevons de notre délégué d'Annonay le très intéressant rapport sur l'établissement d'une cabine téléphonique dans les gares de grande et de petite vitesses de cette ville.

« En 1901, la ville de Valence (Drôme), 30.000 habitants, ne possédant que trente postes téléphoniques, était dotée du service téléphonique à la gare.

« Annonay, 17.000 habitants, chiffre d'affaires, 75 millions, cent postes téléphoniques, n'avait pas le même avantage.

« Je signalai cette inégalité de traitement à un inspecteur de notre département qui promit son concours. Ennemi de la routine et partisan convaincu du téléphone, il tint sa promesse et réussit à nous faire obtenir la même faveur, non sans peine.

« Entrevue avec un inspecteur du P. L. M. qui déclare sans sourciller qu'il ne pouvait disposer du moindre emplacement, même pour une modeste cabine téléphonique; avis défavorable du chef de la gare, ou du moins peu enthousiaste, force d'inertie générale, etc.

« L'embrasement d'une porte condamnée providentiellement, aux dimensions exigées, s'offrit et fut acceptée.

« Quelques semaines suffirent à démontrer les avantages de cette innovation, à la grande satisfaction du chef de gare, d'abord indifférent, et des habitants de la ville.

« Les relations incessantes entre le chemin de fer, grande et surtout petite vitesse, et des industriels et commerçants de notre ville nécessitent de fréquentes courses rendues difficiles et pénibles par la topographie accidentée de la ville et l'éloignement des usines.

« Le téléphone à la grande vitesse ayant été bien apprécié, il semblait logique que la Compagnie P. L. M. ne devait pas hésiter à agir de même pour la petite vitesse.

« Il n'en fut pas ainsi, malgré la Chambre de Commerce et les demandes des industriels de la région qui durent attendre pendant sept années l'installation du téléphone à la petite vitesse, enfin organisée en 1908.

« Cette longue période était, paraît-il, indispensable pour étudier et mûrir un projet aussi compliqué. Ces détails ont leur éloquence quand il s'agit de démontrer la puissance de la routine dans nos administrations en général. »

### Permanence du Service Téléphonique

Notre correspondant nous communique les observations suivantes concernant le service téléphonique permanent dans la ville d'An-

nonay (Ardeche), 17.000 habitants, 340 postes principaux, 60 supplémentaires.

Les services télégraphiques et téléphoniques de demi-nuit N/2, créés depuis le 1<sup>er</sup> août 1912 dans notre ville sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat aux P. T. T., ont obligé les intéressés à souscrire une somme annuelle de 1.275 fr. pour le traitement des employés nécessaires.

« Cette somme fut recueillie par souscription publique des principaux abonnés de notre réseau téléphonique qui furent visités en particulier.

« Au cours de ces nombreuses visites, la majorité, pour ne pas dire l'unanimité des abonnés se prononcèrent pour l'ouverture du service téléphonique dès 6 heures du matin été et hiver, pour la plus grande facilité des usiniers et commerçants dont les établissements sont ouverts à cette heure. L'ouverture à 7 heures est acceptée.

« Dès la réception de la liste de pétitions, j'en ai fait part à plusieurs industriels qui l'ont approuvée et signeront très nombreux. »

°°

Nous sommes très heureux de constater avec quel zèle et quelle intelligence nos délégués comprennent leur rôle et nous ne saurions trop engager tous nos délégués en général à nous communiquer autant que possible toutes les informations qu'ils pourront recueillir dans leur région.



La ville du monde qui compte le plus d'abonnés au téléphone par rapport à sa population est Los Angeles qui compte 24 postes par 100 habitants. A Paris on ne compte que 2,7% d'habitants possédant le téléphone; le record du minimum est détenu par Saint-Petersbourg avec 2,3 %

°°

La Société Industrielle des Téléphones vient d'obtenir de l'Administration des Postes et Télégraphes la commande d'un grand multiple téléphonique destiné au nouveau bureau central de la rue Marcadet.



**Si vous voulez l'Abaissement du Tarif Téléphonique, adhérez à l'Association, 47, Rue des Mathurins. Téléphone 112-41, 5 francs par an.**

## Le Téléphone est pourtant une Bonne Affaire

On pourrait croire, étant donné la progression assez lente suivant laquelle se développe notre service téléphonique, les réclamations incessantes qu'en provoque l'usage, les dépenses énormes qui s'inscrivent à son budget, qu'il y a dans l'exploitation du téléphone un vice fondamental et on pourrait se demander s'il n'y aurait pas là un gouffre à peu près analogue à celui des sociétés qui font des appels de capitaux toujours renouvelés sans se préoccuper de la moindre distribution de dividendes.

Or, dans l'exploitation téléphonique par l'Etat, il est impossible de se rendre compte des résultats parce qu'il n'existe pas pour le téléphone de comptes de résultats. L'Administration ne sait pas ce qu'elle gagne, c'est-à-dire qu'elle ne sait pas ce qu'elle perd. Elle n'a pas de comptabilité séparée et lorsqu'elle demande des crédits au Parlement, elle est dans la situation d'un monsieur qui réunirait ses actionnaires pour leur demander de voter une augmentation de capital et ne serait pas capable de leur montrer un bilan de son entreprise pas plus qu'un compte de profits et pertes.

S'il est possible de connaître les recettes, il est impossible de connaître les dépenses, puisque celles-ci se trouvent mélangées avec les autres services des P. T. T. A la suite de la vigoureuse campagne que l'A. A. T. a menée, il a été admis en principe que l'on établirait un compte moral, c'est-à-dire un compte sans officialité permettant cependant de savoir où l'on va.

Ce compte, nous ne l'avons pas encore; quand nous l'aurons peut-être devrons-nous douter de son exactitude, car il vaut mieux encore ne pas avoir de comptabilité qu'une comptabilité par à peu près. Lorsque l'on interroge les hommes qui peuvent être documentés sur ces questions, ceux-ci vous répondent ou que le téléphone doit rapporter environ 20 millions, ou bien que les recettes et les dépenses se balancent à peu près, ou bien encore que l'exploitation des téléphones est en déficit.

Cependant le téléphone est une bonne affaire, une excellente affaire pour ceux qui savent l'exploiter. Prenons pour exemple l'organisation de l'*American Telephone and Telegraph Co.*

L'*American Telephone and Telegraph Co.*, créée en 1885 et complètement réorganisée en 1900, constitue la plus puissante organisation téléphonique du monde. Le téléphone étant aux Etats-Unis une industrie libre, ouverte à la concurrence, l'*American Telephone and Telegraph Co.* occupe néanmoins dans l'organisation téléphonique de l'Union une situation unique. Elle est en effet une *holding Co.* qui possède plus de 80 % du capital des sociétés

locales de téléphone dont l'ensemble constitue le *Système Bell*.

D'autre part, la société possède et exploite des lignes à longue distance reliant entre elles la plupart des différents réseaux locaux qui ne peuvent communiquer que par son intermédiaire. De 1885 à 1900, cette exploitation de lignes à longue distance fut l'objet unique de son exploitation. A l'heure actuelle, ces lignes s'étendent d'un Océan à l'autre, et permettent de communiquer directement avec à peu près toutes les principales villes de l'est, jusqu'à Denver à l'ouest et la Nouvelle-Orléans au sud.

Cette compagnie assure également la fabrication du matériel et des appareils nécessaires à l'exploitation du *système Bell* tout entier, par suite de l'absorption de la *Western Electric Company* dont elle possède déjà 80 % du capital.

En 1909, elle a acquis à peu près 25 % du capital de la *Western Union Telegraph Company* et son titre actuel est *American Telephone and Telegraph Co.* "*système Bell*".

Le Téléphone s'est développé aux Etats-Unis avec une extrême rapidité et la vulgarisation de ce moyen de communication a porté son service à un degré de commodité que nous pouvons à peine imaginer.

Telle grande maison de Chicago a plus de 1.000 postes téléphoniques dans ses magasins. Telle autre s'engage à avoir un chiffre de communications téléphoniques égal à 25.000 par an.

Pour les achats de cotons au Texas certaines maisons communiquent souvent plusieurs fois par jour avec 70 ou 80 villes différentes dont le territoire équivaldrait à celui de la France entière.

Les chiffres suivants permettent de se faire une idée du développement extraordinaire pris par le téléphone aux Etats-Unis.

### Postes d'abonnés au 1<sup>er</sup> janvier 1911 :

|                 |           |
|-----------------|-----------|
| France.....     | 232.700   |
| Angleterre..... | 648 800   |
| Allemagne.....  | 1.099.000 |
| Etats-Unis..... | 7.796.000 |

### Communications téléphoniques annuelles.

|                 |               |
|-----------------|---------------|
| France.....     | 205.685.000   |
| Angleterre..... | 723.246.000   |
| Allemagne.....  | 1.207.446.000 |
| Etats-Unis..... | 9.000.000.000 |

L'*American Telephone and Telegraph Co.* absorbe plus des deux tiers des relations téléphoniques américaines. Au 1<sup>er</sup> janvier 1911, elle comptait 5.882.719 abonnés, et le nombre des communications en 1910 s'est élevé à plus de 7 milliards.

La longueur des lignes exploitées par la Compagnie, qui a été de 2.445.000 milles en 1902, était en 1910 de 11.642.000 milles.



Les communications journalières ont progressé de 7.719.000 en 1901 à 22.295.000 en 1910, alors que le nombre des postes passait de 1.000.000 à 5.000.000.

Le trafic du système Bell a donc triplé au cours des dix dernières années, alors que pendant la même période le nombre de ses abonnés a quintuplé.

La société affecte chaque année des sommes considérables à l'entretien de son matériel. En 1910, 53 millions de dollars ont été prélevés à cet effet sur les recettes, ce qui porte à 283 millions de dollars, soit à peu près à 1 milliard 500 millions de francs le total des sommes employées au cours des huit dernières années.

Pour ce même exercice les additions aux immeubles et lignes se sont élevées à 53 millions de dollars, ce qui donne pour les deux dernières années un total de 460 millions de dollars, soit 2.392 millions de francs.

Les installations actuelles tiennent compte des besoins futurs, de sorte que les agrandissements s'effectueront dans des conditions particulièrement économiques. Des calculs très prudents permettent d'évaluer l'actif de cette Compagnie à plus de 150 % du capital actions ou obligations actuellement émis, sans y compter les droits de franchise et les nombreux brevets qu'elle possède.

Les recettes et bénéfices nets, tant du système Bell que de l'American Telephone and Telegraph Co., ont prospéré chaque année depuis l'origine de façon constante. De 1900 à 1910, il y a eu augmentation de 290 % environ sur les recettes de l'American Telephone and Telegraph Co. Ce chiffre dépasse de beaucoup les chiffres correspondants des Compagnies de chemins de fer américains les plus prospères, dont l'augmentation de trafic ne dépasse guère plus de 100 % par période décennale.

Le rapport de la Compagnie Bell pour l'exercice 1911 établissait que le chiffre des recettes était pour 1911 de 179.500.000 dollars, en augmentation de près de 14.000.000 de dollars sur l'année précédente. Les dépenses se répartissaient ainsi :

|                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| <i>Recettes</i> .....           | 179.500.000 |
| <i>Dépenses :</i>               |             |
| Opérations diverses.....        | 60.000.000  |
| Taxes.....                      | 9.000.000   |
| Entretien courant.....          | 30.200.000  |
| Réserves pour dépréciation..... | 28.700.000  |

Du solde, soit 51.600.000 dollars, disponible pour les charges diverses, 13.600.000 étaient destinés au service des intérêts et 26.000.000 étaient répartis à titre de dividende.

A la dernière séance de la Commission des Téléphones, au sujet de la discussion sur l'établissement des lignes, nous avons obtenu des indications sur le compte moral que nous avions réclamé de l'Administration. Ce travail porte sur l'année 1911. Contrairement à toutes les prévisions, le téléphone aurait laissé un déficit d'environ 8.000.000. Nous ne pouvons pas discuter ce chiffre avant de savoir comment

il a été établi et si les comptes ont été faits régulièrement. L'Administration a fait procéder dernièrement à l'installation de différents bureaux. Où ont été portés ces frais d'installation? S'ils ont été portés en dépenses il y a là une grave erreur et il n'est pas étonnant que le résultat ait été faussé. Toutefois ce résultat est intéressant pour nous car l'Administration croyait que le téléphone rapportait à l'Etat; or il se trouverait que l'Administration ne fait pas de bonnes affaires.

Il faut de toute urgence que l'Administration se décide à nous fournir en fin des comptes rigoureusement exacts où nous puissions voir quelque chose. L'avenir du téléphone en dépend, car le jour où nous saurons réellement ce que nous faisons et où nous allons, l'Administration pourra compter sur le Parlement pour lui accorder les crédits qu'elle demandera, sur notre Association pour la soutenir de toutes ses forces et sur le public pour lui apporter son argent.

## L'ANNUAIRE

L'Annuaire officiel pour 1913 a paru. Il est plus volumineux que ses prédécesseurs, grâce non seulement au nombre plus considérable d'abonnés, mais aussi à la nouvelle dénomination par bureaux, et il n'est pas mieux compris au point de vue de la recherche des abonnés. La nomenclature y est toujours la plus désordonnée et la plus arbitraire.

Cet arbitraire est à son comble lorsqu'il s'agit d'un nom d'établissement composé de plusieurs mots et en particulier des diverses compagnies. Ainsi, si vous voulez téléphoner aux Compagnies de chemin de fer, vous trouverez les chemins de fer au mot *Chemin*; les chemins de fer du Midi au mot *Midi*; ceux de Madrid à Saragosse, à *Compagnies diverses*; les chemins de fer de l'Indo-Chine, à *Compagnie Française*. Si vous voulez téléphoner à Suez, vous trouverez le numéro téléphonique cherché à *Canal de Suez*. Pour la Compagnie Transatlantique, ne cherchez ni Transatlantique, ni Compagnie Transatlantique, mais rappelez-vous qu'il faut chercher à *Compagnie Générale Transatlantique*. N'oubliez pas non plus que bien souvent quand vous cherchez une Compagnie vous la trouverez à la rubrique *Société* et inversement. On se demande pourquoi chaque Compagnie ou Société n'est pas placée à son ordre alphabétique indiqué par le premier mot important de cette Compagnie.

Enfin, s'il vous est facile de téléphoner dorénavant pour avoir à votre porte un fiacre calamiteux dont l'aspect vous empêchera de sortir de chez vous, il vous est impossible d'appeler les pompiers si le feu se déclare chez vous, les casernes de pompiers ne figurant pas dans l'annuaire.



# LISTE DES KIOSQUES-VIGIES EN SERVICE A PARIS

| Arrondissements | QUARTIERS                  | Numéros des Kiosques | EMPLACEMENTS                                                   | Numéros d'appel Téléphonique | DATES de mise en service |
|-----------------|----------------------------|----------------------|----------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------|
| 1 <sup>er</sup> | St-Germain l'Auxerrois.    | 8                    | Quai de la Mégisserie, 2                                       | Central 35-54                | 28-1-13                  |
|                 | Halles.....                | 6                    | Rue de la Grande-Truanderie                                    | — 34-89                      | 29-1-13                  |
|                 | Palais-Royal.....          | 5                    | Place du Palais-Royal, 2                                       | — 30-62                      | 28-1-13                  |
|                 | Place Vendôme.....         | 1                    | Rue Mondovi.                                                   | — 02-33                      | 26-1-13                  |
| 2 <sup>e</sup>  | Vivienne.....              | 15                   | Place de la Bourse, 8                                          | — 39-19                      | 26-1-13                  |
|                 | Mail.....                  | 89                   | Boulevard Poissonnière, 27                                     | — 72-97                      | —                        |
|                 | Bonne-Nouvelle.....        | 212                  | Rue Réaumur, 87                                                | — 96-60                      | 28-1-13                  |
| 3 <sup>e</sup>  | Sainte-Avoie.....          | 264                  | Rue Beaubourg, 25                                              | Archives 26-92               | 29-1-13                  |
| 4 <sup>e</sup>  |                            |                      | Rue Saint-Antoine                                              | — 28-22                      | 26-1-13                  |
| 5 <sup>e</sup>  | Sorbonne.....              | 256                  | Rue Lagrange                                                   | Gobelins 34-25               | —                        |
|                 | Jardin des Plantes.....    | 38                   | 22, Avenue des Gobelins                                        | — 34-25                      | —                        |
|                 | Val-de-Grâce.....          | 232                  | Boulevard de Port-Royal, 84                                    | — 31-26                      | —                        |
| 6 <sup>e</sup>  | Monnaie.....               | 41                   | Quai Conti, 11                                                 | — 34-27                      | 29-1-13                  |
|                 | Odéon.....                 | 40                   | Boulevard Saint-Michel (Gare du Luxemb.)                       | — 34-28                      | 28-1-13                  |
|                 | N.-D.-des-Champs.....      | 47                   | 117, Boulevard du Montparnasse                                 | — 34-29                      | 22-1-13                  |
|                 | St-Germain-des-Près.....   | 168 bis              | 147, Boulevard Saint-Germain                                   | — 34-30                      | 29-1-13                  |
|                 | St-Thomas-d'Aquin.....     | 53                   | Rue de Sèvres, 57 (Bon Marché)                                 | Saxe 62-40                   | 29-1-13                  |
| 7 <sup>e</sup>  | Invalides.....             | 56                   | Quai d'Orsay (Chambre des Députés)                             | — 62-39                      | 20-1-13                  |
|                 | Ecole Militaire.....       | 52                   | Boulevard des Invalides (angle r. de Sèvres)                   | — 62-41                      | 29-1-13                  |
|                 | Gros-Caillou.....          | 55                   | Avenue Bosquet (R <sup>e</sup> P <sup>e</sup> Ecole Militaire) | — 62-42                      | 29-1-13                  |
| 8 <sup>e</sup>  | Roule.....                 | 66                   | 1, Avenue Friedland                                            | Wagram 92-45                 | 28-1-13                  |
|                 | Madeleine.....             | 67                   | Boulevard Haussmann, 92 (Sq <sup>e</sup> Louis XVI)            | Central 42-56                | 29-1-13                  |
|                 | Europe.....                | 160                  | Rue de Rome, 17 (Gare Saint-Lazare)                            | Wagram 92-60                 | 28-1-13                  |
| 9 <sup>e</sup>  | Saint-Georges.....         | 78                   | 1, Rue de la Trinité                                           | Central 61-74                | 29-1-13                  |
|                 | Chaussée d'Antin.....      | 73                   | 28, Rue de Châteaudun                                          | Trudaine 59-05               | —                        |
|                 | Faubourg-Montmartre.....   | 75                   | 2, Rue de Trévise                                              | Bergère 44-16                | —                        |
|                 | Rochefoucault.....         | 77                   | Square Montholon                                               | Trudaine 59-03               | —                        |
| 10 <sup>e</sup> | Porte Saint-Denis.....     | 80                   | 45, Boulevard de Strasbourg                                    | Nord 37-25                   | 28-1-13                  |
|                 | Saint-Vincent-de-Paul..... | 84                   | 151, Faubourg Saint-Martin (près gare Est)                     | — 36-98                      | 29-1-13                  |
| 11 <sup>e</sup> | Saint-Ambroise.....        | 91                   | Boulevard de Ménilmontant, 137                                 | Roquette 62-33               | 26-1-13                  |
|                 | Folie-Méricourt.....       | 95                   | 2, Avenue de la République                                     | — 62-32                      | 29-1-13                  |
| 12 <sup>e</sup> | Picpus.....                | 248                  | Boulevard Diderot (Angle Rue de Chaligny)                      | — 62-40                      | —                        |
| 13 <sup>e</sup> | Salpêtrière.....           | 107                  | 41, Boulevard de l'Hôpital (Gare d'Orléans)                    | Gobelins 34-31               | 26-1-13                  |
|                 | Croulebarbe.....           | 112                  | Boulevard Arago, 27                                            | — 34-32                      | 27-1-13                  |
|                 | Gare.....                  | 108                  | Boulevard de la Gare, 130                                      | — 34-33                      | —                        |
|                 | Maison-Blanche.....        | 110                  | Avenue d'Italie, 162 (Porte d'Italie)                          | — 34-34                      | 29-1-13                  |
| 14 <sup>e</sup> |                            |                      | Place Denfert Rochereau                                        | Saxe 61-94                   | —                        |
| 15 <sup>e</sup> | Necker.....                | 115                  | Boulevard du Montparnasse (Gare Montpar.)                      | — 62-44                      | 27-1-13                  |
|                 | Grenelle.....              | 129                  | Boulevard de Grenelle                                          | — 61-93                      | 29-1-13                  |
| 16 <sup>e</sup> | Muette.....                | 127                  | Chemin de la Muette, 17 (Station Passy)                        | Passy 25-41                  | 27-1-13                  |
|                 | Chaillot.....              | 128                  | Avenue Malakoff (Porte Maillot)                                | — 25-40                      | —                        |
| 17 <sup>e</sup> | Ternes.....                | 139                  | Avenue des Ternes, 62                                          | Wagram 94-12                 | —                        |
|                 | Monceau.....               | 137                  | Avenue de Villiers, 105 (Place Péreire)                        | — 12-08                      | 28-1-13                  |
| 18 <sup>e</sup> | La Chapelle.....           |                      | Place de la Chapelle                                           | Nord 40-24                   | —                        |
|                 |                            |                      | Boulevard de la Chapelle                                       | Nord 39-26                   | —                        |
| 19 <sup>e</sup> | Amérique.....              | 153                  | Boulevard Sérurier et 39, Rue de Belleville                    | Nord 43-69                   | 29-1-13                  |
| 20 <sup>e</sup> | Charonne.....              | 156                  | Boulevard de Charonne, 148                                     | Roquette 62-44               | 27-1-13                  |

## STATISTIQUE

Le nombre des postes d'abonnés au téléphone s'élevait au premier Janvier 1912 pour le monde entier à 12.500.000; ils étaient reliés entre eux par plus de 47.500.000 kilomètres de fils; ces longueurs et ces unités se répartissent ainsi :

|                           | Nomb. de postes d'abonnés | Long. des lignes en kilomètres |
|---------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Amérique.....             | 8.866.000                 | 31.065.000                     |
| Europe.....               | 3.239.000                 | 18.232.000                     |
| Asie.....                 | 166.000                   | 576.000                        |
| Afrique.....              | 41.000                    | 232.000                        |
| Australie et Océanie..... | 141.000                   | 496.000                        |

Alors qu'en Europe la lettre est le moyen le plus employé, en Amérique le téléphone est

plus courant que la lettre ainsi que le montre la statistique établie ci-dessous :

|                             | Europe en millions | Etats-Unis en millions |
|-----------------------------|--------------------|------------------------|
| Conversations téléphoniques | 4.937 ou 24 %      | 12.617 ou 57 %         |
| Lettres.....                | 15.387 ou 74,3%    | 8.793 ou 40,9%         |
| Télégrammes...              | 345 ou 1,7%        | 98 ou 0,4%             |

Si l'on classe les différents pays d'après le nombre de postes on constate que les Etats-Unis tiennent la tête de beaucoup puisqu'ils possèdent 7,6 postes par cent habitants tandis que la France n'en possède que 0,5. La répartition des abonnés s'établit de la façon suivante :

|                    |                              |
|--------------------|------------------------------|
| La France.....     | a 1 abonné par 77 habitants. |
| L'Angleterre.....  | a — par 66 habitants         |
| La Suisse.....     | a — par 50 habitants         |
| Le Danemark....    | a — par 30 habitants         |
| Le Canada.....     | a — par 27 habitants         |
| Les Etats-Unis ont | — par 14 habitants           |

## JURISPRUDENCE

Un arrêté du Préfet de Vaucluse ayant ordonné l'installation sur le sol d'une propriété non close de supports d'un fil destiné à relier de nouveaux abonnés, le propriétaire forma une demande en condamnation de l'Etat à 10.000 francs de dommages-intérêts. Le Conseil de Préfecture ayant rejeté sa demande, le Conseil d'Etat vient de confirmer cette décision en rejetant la demande du propriétaire. Aux termes de la loi du 28 juillet 1885, l'Administration a le droit d'installer sur le sol des propriétés non closes des supports destinés à l'établissement des lignes téléphoniques appartenant à l'Etat.

Il résulte du décret du 7 mai 1901, approuvé par l'article 31 de la loi de finances du 30 mars 1902, que les lignes reliant un poste principal à un poste supplémentaire font partie du réseau local téléphonique appartenant à l'Etat.

Un particulier n'est donc pas fondé à attaquer un arrêté préfectoral qui a ordonné l'installation sur le sol de sa propriété des supports des fils téléphoniques destinés à relier entre eux les immeubles d'une société industrielle.

## INFORMATIONS

### Le Téléphone entre Rome et Berlin

Le fil spécial pour le téléphone Rome-Berlin est déjà installé jusqu'au delà de Chims (Italie) et l'on espère pouvoir activer les travaux très rapidement. La nouvelle ligne téléphonique passera par Milan et sera inaugurée dans 4 ou 5 mois.

### Prix du Téléphone à Stockholm

A Stockholm, la concurrence faite par les entreprises privées à l'Administration téléphonique de l'Etat a considérablement réduit le prix d'utilisation du téléphone pour le public. L'abonnement annuel le plus bas est de 31 fr. 25; le plus élevé, qui est de 100 fr., donne le droit de téléphoner jusqu'à une distance de 70 kilomètres. Les Compagnies privées suédoises installent gratuitement les appareils, même dans le cas où l'abonné change de domicile.

**L'insuffisance de l'Interurbain a causé à l'Etat, depuis 10 ans, une perte journalière de 5.000 francs (près de 20 millions).**

## NOS DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Le succès de notre nouveau numéro nous a valu, outre de nombreuses lettres d'encouragement, des lettres émanant d'abonnés de province, qui veulent bien se mettre à notre disposition pour nous servir de correspondants.

Nous sommes particulièrement heureux de cette initiative qui nous prouve que l'œuvre que nous poursuivons est d'intérêt général. Et cette idée, qui s'est offerte spontanément à nous, nous a paru digne d'être creusée.

Nous avons pensé qu'il serait utile d'avoir ainsi des correspondants qui nous signaleraient, dans le cercle où ils se trouvent, les irrégularités de service, grouperaient les réclamations, nous communiqueraient leurs observations. Nous serions, de cette façon, réellement le porte-parole de ces voix isolées qui ont peine à se faire entendre.

Nous engageons donc vivement ceux qui voudraient être agréés par nous comme délégués régionaux à nous écrire pour recevoir communication des avantages spéciaux que nous pourrions leur accorder.

Remplir simplement la formule ci-dessous et l'envoyer à l'Association des Abonnés au Téléphone, 47, rue des Mathurins, Paris.

Je, soussigné .....

à ..... téléphone No .....

désire être reconnu comme Délégué Régional

de l'Association des Abonnés au Téléphone,

dans la région de .....

**L'Association des Abonnés au Téléphone** a obtenu un certain nombre de réformes importantes, qui sont actuellement en cours d'exécution: La Batterie Centrale Intégrale, dont l'adoption est décidée. ¶ L'unification des appareils des abonnés, qui a été récemment mise au concours. ¶ La réorganisation du service interurbain, qui va être installé au bureau des Archives, des crédits nécessaires ayant été votés par les Chambres. ¶ La construction de trois nouveaux bureaux à Paris.

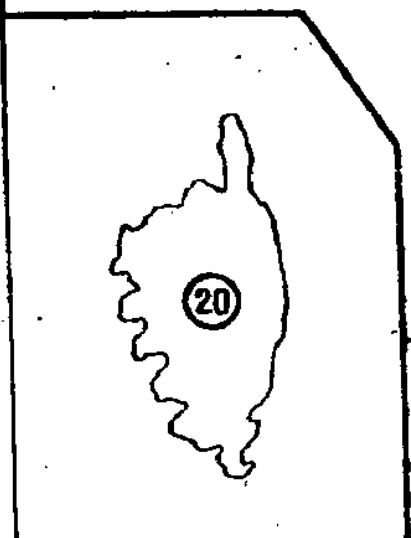
**L'infériorité des Téléphones Français est une honte nationale.**

## Nombre de Postes Principaux et supplémentaires par Département au 30 Septembre 1912

| NOMS<br>DES<br>DÉPARTEMENTS | Nombre des postes<br>principaux | Nombre des postes<br>supplémentaires | Total des postes<br>principaux<br>et supplémentaires | NOMS<br>DES<br>DÉPARTEMENTS | Nombre des postes<br>principaux | Nombre des postes<br>supplémentaires | Total des postes<br>principaux<br>et supplémentaires |
|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Ain .....                   | 1.059                           | 86                                   | 1.145                                                | Loire-Inférieure ....       | 2.222                           | 743                                  | 2.965                                                |
| Aisne .....                 | 3.749                           | 422                                  | 4.171                                                | Loiret .....                | 1.564                           | 185                                  | 1.749                                                |
| Allier .....                | 1.101                           | 126                                  | 1.227                                                | Lot .....                   | 94                              | 4                                    | 98                                                   |
| Alpes (Basses-) .....       | 119                             | 4                                    | 123                                                  | Lot-et-Garonne .....        | 481                             | 40                                   | 521                                                  |
| Alpes (Hautes-) .....       | 189                             | 16                                   | 205                                                  | Lozère .....                | 68                              | 4                                    | 72                                                   |
| Alpes-Maritimes .....       | 4.065                           | 767                                  | 4.832                                                | Maine-et-Loire .....        | 1.502                           | 210                                  | 1.712                                                |
| Ardèche .....               | 809                             | 93                                   | 902                                                  | Manche .....                | 842                             | 79                                   | 921                                                  |
| Ardennes .....              | 1.631                           | 286                                  | 1.917                                                | Marne .....                 | 3.267                           | 641                                  | 3.908                                                |
| Ariège .....                | 116                             | 13                                   | 129                                                  | Marne (Haute-) .....        | 834                             | 107                                  | 941                                                  |
| Aube .....                  | 1.422                           | 197                                  | 1.619                                                | Mayenne .....               | 498                             | 41                                   | 539                                                  |
| Aude .....                  | 1.182                           | 167                                  | 1.349                                                | Meurthe-et-Moselle .....    | 2.967                           | 861                                  | 3.828                                                |
| Aveyron .....               | 163                             | 24                                   | 187                                                  | Meuse .....                 | 856                             | 101                                  | 957                                                  |
| Bouches-du-Rhône .....      | 5.996                           | 2.518                                | 8.514                                                | Morbihan .....              | 610                             | 81                                   | 691                                                  |
| Calvados .....              | 2.086                           | 288                                  | 2.374                                                | Nièvre .....                | 677                             | 81                                   | 758                                                  |
| Cantal .....                | 204                             | 19                                   | 223                                                  | Nord .....                  | 10.313                          | 3.272                                | 13.585                                               |
| Charente .....              | 972                             | 129                                  | 1.101                                                | Oise .....                  | 3.431                           | 425                                  | 3.856                                                |
| Charente-Inférieure .....   | 1.301                           | 149                                  | 1.450                                                | Orne .....                  | 766                             | 68                                   | 834                                                  |
| Cher .....                  | 801                             | 113                                  | 914                                                  | Pas-de-Calais .....         | 3.183                           | 556                                  | 3.739                                                |
| Corrèze .....               | 203                             | 13                                   | 216                                                  | Puy-de-Dôme .....           | 1.274                           | 176                                  | 1.450                                                |
| Corse .....                 | 55                              | 3                                    | 58                                                   | Pyrénées (Basses-) .....    | 2.457                           | 246                                  | 2.703                                                |
| Côte-d'Or .....             | 2.089                           | 256                                  | 2.345                                                | Pyrénées (Hautes-) .....    | 378                             | 29                                   | 407                                                  |
| Côtes-du-Nord .....         | 806                             | 77                                   | 883                                                  | Pyrénées-Orientales .....   | 675                             | 125                                  | 802                                                  |
| Creuse .....                | 215                             | 9                                    | 224                                                  | Rhône .....                 | 6.700                           | 1.778                                | 8.478                                                |
| Dordogne .....              | 593                             | 35                                   | 628                                                  | Saône (H*) et Belfort ..... | 1.336                           | 218                                  | 1.554                                                |
| Doubs .....                 | 1.528                           | 286                                  | 1.814                                                | Saône-et-Loire .....        | 1.639                           | 141                                  | 1.780                                                |
| Drôme .....                 | 1.011                           | 122                                  | 1.133                                                | Sarthe .....                | 1.151                           | 115                                  | 1.266                                                |
| Eure .....                  | 1.698                           | 213                                  | 1.911                                                | Savoie .....                | 1.163                           | 103                                  | 1.266                                                |
| Eure-et-Loir .....          | 1.379                           | 117                                  | 1.496                                                | Savoie (Haute-) .....       | 965                             | 101                                  | 1.066                                                |
| Finistère .....             | 1.066                           | 189                                  | 1.255                                                | Seine .....                 | 67.166                          | 33.974                               | 101.140                                              |
| Gard .....                  | 1.019                           | 110                                  | 1.129                                                | Seine-et-Marne .....        | 2.931                           | 354                                  | 3.285                                                |
| Garonne (Haute-) .....      | 840                             | 211                                  | 1.051                                                | Seine-et-Oise .....         | 9.834                           | 1.148                                | 10.982                                               |
| Gers .....                  | 194                             | 14                                   | 208                                                  | Seine-Inférieure .....      | 5.858                           | 1.538                                | 7.396                                                |
| Gironde .....               | 5.366                           | 1.389                                | 6.755                                                | Sèvres (Deux-) .....        | 441                             | 57                                   | 498                                                  |
| Hérault .....               | 2.734                           | 516                                  | 3.250                                                | Somme .....                 | 2.292                           | 318                                  | 2.610                                                |
| Ille-et-Vilaine .....       | 1.550                           | 252                                  | 1.802                                                | Tarn .....                  | 685                             | 91                                   | 776                                                  |
| Indre .....                 | 616                             | 44                                   | 660                                                  | Tarn-et-Garonne .....       | 207                             | 28                                   | 235                                                  |
| Indre-et-Loire .....        | 1.610                           | 185                                  | 1.795                                                | Var .....                   | 759                             | 143                                  | 902                                                  |
| Isère .....                 | 3.083                           | 366                                  | 3.449                                                | Vaucluse .....              | 933                             | 99                                   | 1.032                                                |
| Jura .....                  | 653                             | 62                                   | 715                                                  | Vendée .....                | 555                             | 35                                   | 590                                                  |
| Landes .....                | 633                             | 43                                   | 576                                                  | Vienne .....                | 626                             | 84                                   | 710                                                  |
| Loir-et-Cher .....          | 711                             | 95                                   | 806                                                  | Vienne (Haute-) .....       | 1.139                           | 132                                  | 1.271                                                |
| Loire .....                 | 2.141                           | 485                                  | 2.626                                                | Vosges .....                | 2.463                           | 443                                  | 2.906                                                |
| Loire (Haute-) .....        | 395                             | 26                                   | 421                                                  | Yonne .....                 | 1.026                           | 87                                   | 1.113                                                |



### Nombre de Téléphones par Département, au 30 Septembre 1912



|                                                                                     |               |                                                                                     |                |                                                                                       |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
|  | de 0 à 200    |  | de 1000 à 2000 |  | de 7000 à 10000   |
|  | de 200 à 500  |  | de 2000 à 4000 |  | de 10000 à 15.000 |
|  | de 500 à 1000 |  | de 4000 à 7000 |  | Seine (101.140)   |

# ON RÉCLAME

Cette Rubrique est ouverte à toutes réclamations présentant un caractère d'intérêt général.

Il paraît que la petite ville de Saint-Céré où vient de mourir Charles Bourseul, l'inventeur du téléphone, est dans l'impossibilité d'obtenir l'installation d'un réseau téléphonique, bien que l'Administration soit déjà en possession depuis de longs mois des fonds nécessaires votés par la Municipalité. Ceci est un cas particulier du système des avances que nous exposons dans ce bulletin.

°°°

On demande, afin d'éviter les disputes et les gros mots qu'échangent les clients de l'Administration à différents guichets des bureaux de poste, que le gardien de bureau, quand il y en a un, fasse son service en canalisant le public et en lui faisant observer l'ordre de préséance acquis par la présence. Peut-être vaudrait-il mieux qu'il se trouve à chaque guichet un petit bloc de numéros semblable à ceux employés pour les autobus et dont la possession prouverait l'ordre d'arrivée et éviterait les contestations.

°°°

On a toujours réclamé pour que nos bureaux de poste connaissent enfin les lois élémentaires de la propreté et de l'hygiène. M. Chaumet vient d'adresser aux directeurs départementaux la circulaire suivante :

Aux termes de l'article 50 de l'instruction générale, les bureaux doivent être tenus en parfait état de propreté, les planchers doivent être lavés chaque jour à l'aide de linges mouillés ou imprégnés au besoin d'un liquide antiseptique; les murs, meubles, vitres, etc., fréquemment nettoyés; les appareils des cabines téléphoniques essuyés après chaque conversation, au moyen d'un linge légèrement humecté d'eau phéniquée, et les cabinets d'aisance et urinoirs lavés à grande eau.

D'autre part, par de fréquentes circulaires, l'Administration a signalé l'intérêt qu'elle attache à l'observation rigoureuse de ces prescriptions.

Enfin, le 20 octobre 1908, elle a rappelé à nouveau les instructions formelles qu'elle avait adressées à maintes reprises en insistant tout particulièrement sur les obligations et la responsabilité qui incombent à chaque receveur en ce qui concerne :

Les mesures d'hygiène;

Le balayage, le lavage, l'essuyage quotidien des bureaux, des salles d'attente, des meubles et objets qui les garnissent;

Les fournitures de bureaux dont la qualité autant que la quantité ne doivent rien laisser à désirer.

Or, malgré ces pressantes recommandations, certains receveurs continuent à faire preuve de négligence, notamment pour l'entretien de la salle d'attente. Les prescriptions réglementaires sont fréquemment perdues de vue et les règles d'hygiène ne sont pas toujours observées. On remarque, en outre, dans beaucoup de bureaux, apposés contre les murs ou suspendues le long des guichets, des affiches au papier jauni et sale du plus lamentable aspect.

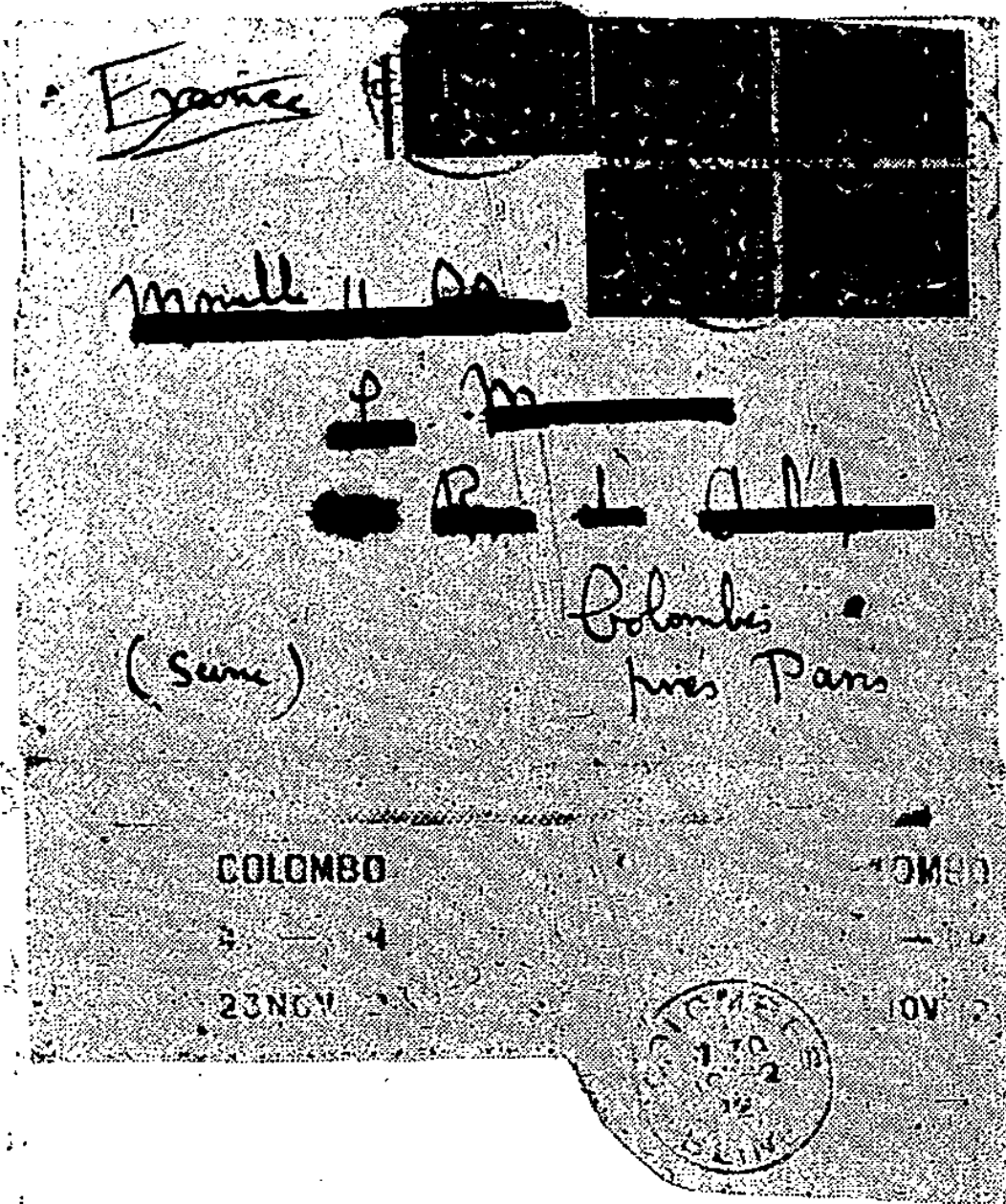
Cette situation provoque à juste titre les doléances du public et il importe qu'elle cesse d'une manière définitive.

Je vous prie, en conséquence, de mettre les receveurs de votre département en demeure de prendre sur-le-champ les dispositions utiles pour éviter le retour de nouvelles critiques.

Mais combien de circulaires comme celle-ci faudra-t-il encore pour obtenir des pupitres propres, de l'encre qui ne soit pas de la boue et des porte-plumes qu'on n'a pas roulés dans des boîtes à sardines !...

°°°

Nous reproduisons ci-dessous une lettre adressée à Colombes près Paris, France, qui a été se promener à Colombo le 23 novembre, pour revenir à Paris le 12 décembre.



*A. Waton*